

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 11 Octobre 2021

convocation du 30/09/2021

Présidente : Mme Laurence DUVAL, Maire

Présents : Mesdames Laurence DUVAL, Agnès SERGENT, Carine SOROKA, Séverine PLANTÉ, Pauline DUPONT, Maud CADARIO

Messieurs : Michel TRONEL, Francis VALLET-DUCLOS MULOT Dominique, Jean GRUMIAUX, Cyrille DESORMEAUX, Christophe LEROUX, René GOBEAUT, Vincent SORET

Absents : Gilles BREANT qui donne pouvoir à Cyrille DESORMEAUX

Secrétaire de séance : Carine SOROKA

La Séance est ouverte à 20h30

## **1- Délibération pour modification de la convention médecine préventive avec le CDG 27:**

Madame le Maire informe que nous avons reçu du centre de gestion de l'Eure une nouvelle convention pour la médecine préventive des agents, comprenant quelques modifications.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour les visites médicales simples, les agents seront reçus par un ou une infirmière et non par un médecin. Il sera également possible d'effectuer cette visite simple par téléconsultation.

Toutes visites médicales spéciales, voir de reprises seront assurées par un médecin.

### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'autoriser Madame le Maire a signé la nouvelle convention applicable au 01/01/2022.
- d'autoriser Madame le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

## **2- Délibération pour Modification du tableau des emplois avec suppression et création d'un poste administratif:**

Madame le Maire informe le conseil Municipal que Madame Meggie RENIER à obtenu un poste à Louviers et quittera alors son emploi d'adjoint administratif principal 1ere classe à Canappeville le 3 Janvier 2022.

Lors du précédent conseil municipal, et en raison de la charge croissante administrative, Madame le Maire avait évoqué la possibilité de revoir le poste de la secrétaire et d'augmenter le volume horaire hebdomadaire à temps plein soit 35 heures par semaine.

Madame le Maire informe qu'une offre d'emploi a été créée pour assurer le remplacement de Mme RENIER, offre mise en ligne sur Emploi Territorial. Plusieurs personnes ont répondu à l'annonce, Mme le Maire et ses adjoints ont rencontré trois candidats.

Une postulante répondant à nos attentes était disponible de suite. Il était donc possible d'ouvrir le poste dès le 12 octobre 2021, afin de travailler en binôme un maximum de temps avec notre secrétaire actuelle pour la passation des dossiers et la formation aux différents logiciels.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- La création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps plein au 12/10/2021.
- La suppression du poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à raison de 28h semaine au 30/01/2022.

Le tableau des emplois est modifié en ce sens :

		Budgétaire	Effectivement pourvu titulaire préciser TC ou TNC	Effectivement pourvu contractuel préciser TC ou TNC
	<i>Filière Administrative ne mettre que les grade créés dans la collectivité et EPCI</i>			
Catégorie C	Adjoint Administratif Principale 2ème classe 35/35 <sup>ème</sup>	1		1
Catégorie C				
	<b>TOTAL Filière administrative</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
	<i>Filière technique ne mettre que les grades créés dans la collectivité et EPCI</i>			
Catégorie C	Adjoint technique Territorial 30/35 <sup>ème</sup>	1	1	
Catégorie C	Adjoint technique Territorial 30/35 <sup>ème</sup>	1		1
Catégorie C	Adjoint technique Territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe 35/35 <sup>ème</sup>	1	1	
Catégorie C	Adjoint technique Territorial Principale 2 <sup>ème</sup> Classe 30/35 <sup>ème</sup>	1	1	
Catégorie C	Adjoint technique Territorial 17.5/35 <sup>ème</sup>	1		1
Catégorie C	Adjoint technique Territorial 21/35 <sup>ème</sup>	1	1	
	<b>Total filière technique</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>2</b>

### **3- Délibération pour participation de la commune de Mesnil Jourdain aux frais de scolarité 2020/2021:**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut renouveler la convention et décider du tarif qui sera appliqué à la commune de Mesnil Jourdain pour la participation aux frais de scolarité des enfants résidant leur commune et scolarisés dans notre école pour l'année 2020/2021.

La participation de l'année 2013/2014 était de 880 € par enfant.

La participation de l'année 2014/2015 était de 900 € par enfant.

La participation de l'année 2015/2016 était de 910 € par enfant.

La participation de l'année 2016/2017 était de 920 € par enfant.

La participation de l'année 2017/2018 était de 930 € par enfant.

La participation de l'année 2018/2019 était de 940 € par enfant

La participation de l'année 2019/2020 était de 960 € par enfant

Après analyse du coût réel des frais que représente la scolarité globale d'un enfant, il s'élève en moyenne à 1 513.98 € pour l'année 2020/2021.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**

- De ne pas augmenter la participation aux frais de scolarité soit un coût par enfant de 960 €.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à cette participation.

### **4- Délibération pour intégration de la commune de Rouge-Perriers au sein de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg :**

Madame le Maire informe que la commune de Rouge-Perriers souhaite intégrer la Communauté de Communes du Pays du Neubourg au 1<sup>er</sup> Janvier 2022, et que le Conseil de la Communauté de Communes a validé cette intégration. Il appartient donc à chaque commune de valider ou non cette intégration.

Le conseil municipal est favorable à l'intégration de la commune de Rouge-Perriers au 01/01/2022 au sein de la CDCPN.

## **5- Délibération pour le choix de la banque pour l'emprunt de 80 000 €:**

Madame le Maire précise qu'elle a pris contact avec deux banques pour demander des propositions financières pour la réalisation d'un emprunt de 80 000 € prévu au budget 2021 pour couvrir le financement des travaux de la salle polyvalente.

Après analyse des différentes propositions, la durée de 12 ans est retenue des propositions suivantes :

Durée (années)	12			
	Annualité		Trimestrialité	
Organisme	Caisse épargne	Crédit agricole	Caisse épargne	Crédit agricole
TAUX	0,83%	0,72%	0,83%	0,62%
Échéance	7 031,78 €	6 982,77 €	1 752,77 €	1 730,73 €
Coût annuel	7 031,78 €	6 982,77 €	7 011,08 €	6 922,92 €
Montant total crédit	84 381,36 €	83 793,24 €	84 132,96 €	83 075,04 €
Coût total du crédit	4 381,36 €	3 793,24 €	4 132,96 €	3 075,04 €
Différence entre banque	-588,12 €		-1 057,92 €	

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**

- De retenir le Crédit Agricole pour contracter l'emprunt.
- De choisir la durée de 12 ans et le paiement en trimestrialité.
- D'autoriser Madame le Maire de CANAPPEVILLE à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.
- Que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

## **6- Avis sur le projet de réalisation d'itinéraires de mobilités douces de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg :**

Madame le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes a pris la compétence « mobilités douces » au sein de son territoire. La commission communautaire travaille donc sur des circuits de mobilités afin de réaliser un maillage entre les communes. Différents tracés sont proposés et soumis aux mairies avant validation.

Le tracé jaune proposé comme réseau doux, emprunte la RD113 du centre bourg vers Feuguerolles : le conseil n'est pas favorable que cette portion de route départementale soit inscrite comme réseau tertiaire pour des déplacements « doux » pour les vélos, car trop dangereuse.

## **7- Point sur les travaux du local au terrain multisports :**

Les travaux avancent bien, l'ensemble des fenêtres ont été installées.

Les différentes associations du village ; le CBC et le Foyer Rural, souhaitent participer financièrement aux travaux. Le CBC prend à sa charge la vidéosurveillance et l'électricité. Le Foyer rural va verser une subvention de 4 000 € pouvant servir pour la réalisation du crépis et d'autres dépenses comme l'isolation.

Lors du dépôt du permis de construire, il était prévu que le local soit recouvert de bardage en bois, mais après réflexion en commission travaux, il a été décidé de le recouvrir d'un crépis, plus durable et moins fragile.

Un permis modificatif va être réalisé gratuitement par Madame CALERO, en ce sens.

La Mairie a fait faire des devis pour le crépis du local, trois entreprises ont répondu : le conseil a décidé de choisir l'entreprise Ouest Projection, meilleure offre, pour un montant de 2 800 €.

Un bénévole offre le carrelage pour l'intérieur du local, une prochaine réunion va avoir lieu pour définir les besoins en matériaux pour l'équipement intérieur.

## **8- Salle polyvalente : points sur les travaux :**

Une première réunion de chantier a eu lieu le Mardi 5 octobre pour le démarrage des travaux, qui ont débutés ce jour.

Des réunions de chantier auront lieu les mardis à 14h pour suivre l'avancement des travaux.

L'inauguration des travaux aura lieu lors des vœux du Maire en 2022.

## **9- Questions diverses :**

### **CCAS :**

Le CCAS s'est réuni et a évoqué les différentes manifestations de fin d'année :

- Le colis des aînés sera distribué par les membres du CCAS en porte à porte le samedi matin 18 décembre.
- L'arbre de Noël aura lieu à l'école le vendredi 17 décembre après-midi, un grand sapin sera installé dans la cour de l'école et décoré par les enfants.

Le CCAS a rencontré 2 intervenants de l'organisme PRESENCE VERTE afin de leur présenter les différents matériels et options dont peuvent s'équiper les personnes seules, ou handicapées pour être reliées à une assistance en cas de besoin. Il a été évoqué les aides que le CCAS peut apporter, une délibération sera prise lors de la prochaine réunion.

### **Urbanisme :**

Madame SERGENT à une nouvelle construction a numéroté, elle en a donc profité pour recenser l'ensemble des rues et hameaux qui n'étaient pas encore numérotés de façon métrique, cela représente 144 logements sur les 270 que compte la commune. Elle a demandé des devis pour la fourniture de nouveaux numéros à transmettre aux administrés. La somme totale s'élèvera à 1 300 € TTC, le conseil est favorable à la dépense totale afin de faire l'ensemble des rues restantes.

### **Site internet :**

Madame PLANTÉ informe que le site internet a été remis à jour, il est évoqué la possibilité pour la mairie de reprendre la main sur l'abonnement du site internet auprès d'OVH et ne plus dépendre d'un prestataire. Nous demanderons au prestataire s'il pourra toujours nous aider en cas de grosse difficulté sur le site.

### **Panneau Pocket :**

Notre abonnement va bientôt arriver à son terme, le conseil municipal est favorable à son renouvellement, et Madame le Maire informe que la communauté de communes va prendre à sa charge l'ensemble des abonnements des communes afin de développer l'application sur l'ensemble du territoire.

### **Syndicat des gymnases :**

Une réunion va avoir lieu le 19 octobre 2021 pour évoquer les conventions avec les collèges et l'emprunt du gymnase Paul Morin.

### **Transport scolaire :**

Depuis le début septembre de cette année, des problèmes sont récurrents. Nous sommes régulièrement en contact avec les services de la Région et le transporteur Kéolis pour faire part les difficultés.

### **Fibre :**

Plusieurs personnes ont été démarchées par des opérateurs téléphoniques pour installer la Fibre chez eux. La Mairie n'a reçu aucune communication officielle d'Eure Numérique nous informant que l'installation était terminée et que la fibre était en service. Madame le Maire va donc prendre contact avec Eure Numérique afin de faire le point.

### **Ecole :**

L'installation du matériel multimédia est terminée, Jean GRUMIAUX a terminé les installations électriques. Maud CADARIO fait une présentation au conseil municipal de l'ENT pour lequel le conseil avait délibéré en mars 2021 afin d'être commune pilote.

Les enseignantes sont parties prenantes pour cette application.

Nous avons un souci d'heures pleines/heures creuses avec le chauffe-eau de la cantine, ENEDIS doit intervenir.

### **SERGEP :**

Une réunion aura lieu le mardi 12 octobre 2021.

### **Dates à retenir :**

- ☞ Réunion de chantier des travaux de la salle polyvalente les mardis à 14h00.
- ☞ Salon des Maires le mercredi 17 Novembre 2021.
- ☞ Prochaine réunion de conseil municipal le 22 Novembre 2021 à 20h30
- ☞ Arbre de Noël : le vendredi 17 Décembre 2021.
- ☞ Colis des Aînés : le samedi 18 Décembre 2021.
- ☞ Vœux du Maire : Dimanche 23 Janvier 2022.
- ☞ Elections Présidentielles : les 10 et 24 Avril 2022
- ☞ Inauguration du Local au terrain multisports : le 14 mai 2022.
- ☞ Elections Législatives : les 12 et 19 Juin 2022

**La séance est levée à 23h40.**